



Extrait de résolution de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le lundi 20 janvier 2025 à 19h00 dans la salle du conseil située au 275, rue Nelson conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs les conseillers : François Berthiaume
Éric Lévesque
Logan Loiseau
François Richard

ÉTAIT ABSENTE

Madame la conseillère Douce Labelle

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre-Luc Archambault.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier

2025-01-024 Adoption – Programme de remboursement de la carte accès-loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre en place un nouveau programme d'aide financière de remboursement de la carte accès-loisirs pour les résidents de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du programme de remboursement de la carte accès-loisirs et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Lévesque
APPUYÉ PAR François Berthiaume
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le programme de remboursement de la carte accès-loisirs tel que présenté et d'autoriser le maire, Pierre-Luc Archambault ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, Yves Tanguay à signer le programme qui permettra le remboursement des frais de carte accès-loisirs aux résidents de Saint-Denis-sur-Richelieu

QUE le programme entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s.

Extrait certifié conforme,
Ce 21 janvier 2025



Yves Tanguay, M.S.I., M.A.P.,
Directeur général et greffier-trésorier



Pierre-Luc Archambault,
Maire